VILLE DE HOUILLES

VILLE DE HOUILLES - EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

—

SÉANCE DU 23 SEPTEMBRE 2025

DCM 25/099 – DIRECTION DES FINANCES – Décision modificative n°1 – Budget annexe assainissement – Exercice 2025

—

République française

Département des Yvelines

Canton de Houilles

—

Le Conseil municipal se compose de **38 membres**

Le nombre des Conseillers municipaux en exercice est de **38**

Le 23 septembre 2025 à 19h04, le Conseil Municipal de la Commune de Houilles s'est réuni dans la salle Schœlcher en Mairie, en présence du public et avec retransmission en direct sur le site Facebook de la Ville, sous la présidence de Monsieur Julien CHAMBON, Maire de Houilles.
(Convocation et affichage effectués le 17 septembre 2025).

PRÉSENTS :

M. CHAMBON Julien, M^me^ SIMONIN Elsa, M^me^ LABUS Ewa, M. BATTISTINI Clément, M^me^ MARTINHO Sandrine, M. CHAMBERT Julien, M. MIQUEL Pierre, M. HAUDRECHY Christophe, M. SEKKAI Hadji, M. MAGA Sylvère, M^me^ CHATELLET Brigitte, M^me^ HERREBRECHT Christine, M. DE CAMARET Gilles, M^me^ LECLERC Céline, M^me^ LE LANN CONSTANS Isabelle, M. ROUSSET Serge, M. HATET Joël, Mme ODINOT Janick, M. MICHAUD Jean-Marc, M. HÉRAUD Christophe, M^me^ COLLET Jennifer, M. BERTRAND Romain, M. GOUT Christophe, M. BOIVIN Claude, M^me^ DUPLA Marie-Chantal, M^me^ BELALA Monika.

.

REPRÉSENTÉS PAR POUVOIR :

M^me^ COLLET Marina	par M. CHAMBERT Julien
M^me^ DUFOUR Florence	par M^me^ LABUS Ewa
M. BORDES Joël	par M^me^ CHATELLET Brigitte
M^me^ GOUAR Saara	par M. SEKKAI Hadji
M^me^ RIBAUTE-PICARD Delphine	par M. MIQUEL Pierre
M. CADIOT Laurent	par M^me^ MARTINHO Sandrine
M. SIMONIN Sébastien	par M. BATTISTINI Clément
M. FONTANA Alexandre	par M. HAUDRECHY Christophe
M. LECLERC Grégory	par BERTRAND Romain
M. CADIOU Patrick	par M^me^ COLLET Jennifer
M^me^ PRIVAT Christine	par M. GOUT Christophe

ABSENCES :

Mme MICHEL Fleur.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE :

M. SEKKAI Hadji a été désigné pour remplir ces fonctions.

Accusé de réception en préfecture
078-217803113-20250929-DM25-099-DE
Date de télétransmission : 07/10/2025
Date de réception préfecture : 07/10/2025

VILLE DE HOUILLES

VILLE DE HOUILLES - CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 23 SEPTEMBRE 2025

—

DCM 25/099
DIRECTION DES FINANCES

—

Objet : Décision modificative n°1 – Budget annexe Assainissement – Exercice 2025

Le Conseil Municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 1612-4 et L. 2311-1 et suivants ;

Vu la délibération n°25/002 du 14 janvier 2025 prenant acte de la tenue du débat d'orientations budgétaires 2025 du Budget principal de la Ville ;

Vu la délibération n°25/025 du 13 février 2025 relative au vote du budget primitif annexe de l'assainissement de l'exercice 2025 ;

Vu le rapport de présentation du Budget primitif 2025 ;

Considérant que l'assemblée délibérante peut apporter des modifications au budget jusqu'au terme de l'exercice auquel elles s'appliquent ;

Considérant la nécessité de régulariser le compte 70871, anormalement débiteur d'un montant de 43 840,70€ ;

Considérant la nécessité de reverser le FCTVA à la CA SGBS d'un montant de 63 393,74 €, montant qui a été perçu sur le budget de l'assainissement ;

Considérant que ces ajustements nécessitent l'adoption d'une décision modificative équilibrée en dépenses et en recettes ;

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ À LA MAJORITÉ DES VOTANTS (27 VOIX POUR DONT 27 DU GROUPE HOUILLES LA VILLE QUE J'AIME, 10 ABSTENTIONS DONT 6 DU GROUPE ID COMMUNE, 1 DE M. HERAUD, ET 3 DU GROUPE ALTERNATIVE CITOYENNE ECOLOGIQUE & SOLIDAIRE)

Article 1er : **VOTE** la décision modificative n°1 du Budget annexe de l'assainissement de l'exercice 2025 équilibrée en dépenses et en recettes comme suit :

- Investissement : 0,00 €
- Fonctionnement : 122 234,44 €

Accusé de réception en préfecture
078-217803113-20250929-DM25-099-DE
Date de télétransmission : 07/10/2025
Date de réception préfecture : 07/10/2025

Article 2 : **Ampliation** de la présente délibération sera transmise à Madame la Sous-préfète de l'arrondissement de Saint-Germain-en-Laye.

Ville de Houilles

Les formalités de l'article L2131-1 du CGCT ont été accomplies pour le présent acte.

AR. délivré le : 07/10/2025

Publication effectuée le : 07/10/2025

Exécutoire ce jour : 07/10/2025

Le Maire,
Conseiller départemental des Yvelines,

MAIRIE DE HOUILLES Yvelines 23

Julien CHAMBON

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Maire dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification. L'absence de réponse dans un délai de deux mois à compter de sa réception équivaut à une décision implicite de rejet (art. L. 411-7 CRPA).
La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Versailles par courrier ou sur le site Télérecours citoyens (www.telerecours.fr) dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification, ou à compter de la réponse explicite ou un implicite de Monsieur le Maire s'un recours gracieux a été préalablement exercé.

Accusé de réception en préfecture
078-217803113-20250929-DM25-099-DE
Date de télétransmission : 07/10/2025
Date de réception préfecture : 07/10/2025